

Compte-rendu

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 27 mars 2018

Le mardi 27 mars 2018 à 20h08, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, Salle du Conseil, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 20 mars 2018 et sous sa présidence.

Présents :

ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, BROSSAUD Xavier (*quitte la séance à 21h24*), SPITERI Didier, DESORMEAUX Guy, COUFFY-MORICE Marie-Laure, RIVRON Michel, LE MÉTAYER Julien, CRAS Daniel, LECUREUIL Pierre, DUPONT Anne, FISCH-FARKAS Audrey, NAUDIN Claire, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, BERTIN Didier, KOGAN Jean-Jacques, LE PAGE Ronan, RINCE Mireille, TESSON Bernard, ANTILOGUS Jérôme

Absents excusés :

Valérie COSNARD a donné procuration à Valérie NIESCIEREWICZ,
Xavier BROSSAUD a donné procuration à Jean-Louis ROGER (*à partir de 21h24*),
Jean-Michel POUPEAU a donné procuration à Julien LE METAYER,
Emeline HORLAVILLE a donné procuration à Audrey FISH FARKAS,
Jean-Guy BOURSIER a donné procuration à Jean-Yves HENRY,
Pascal BONNET a donné procuration à Didier SPITERI,
Christine CHEVALIER a donné procuration à Didier BERTIN,
Benoit FOURAGE a donné procuration à Jérôme ANTILOGUS.

Absents :

Noura MOREAU,

Assistant : Nadège PLANCHENAULT – Directrice Générale Adjointe des Services

Secrétaire de séance : Julien LE METAYER

Le quorum étant atteint (21 Conseillers présents), la séance est déclarée ouverte à 20h08.

Monsieur Julien LE METAYER est désigné à l'unanimité (28 voix pour) comme Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2018 est approuvé à l'unanimité (28 voix pour),

L'ordre du jour proposé est approuvé à l'unanimité (28 voix pour).

L'ordre du jour est donc abordé comme suit :

PARTIE I :

1 FINANCES

1.1 COMPTES DE GESTION 2017

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Xavier BROSSAUD

Madame la Trésorière Principale de Carquefou (Centre des Finances Publiques), Comptable de la Collectivité, a transmis à la Commune ses comptes de gestion relatifs à l'exercice 2017.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur le fait que les comptes de gestion de l'exercice 2017 pour le Budget de la Commune, du Service d'assainissement des eaux usées, du Domaine portuaire concédé, l'ensemble immobilier de la rue de la Poste et les Energies renouvelables n'appellent ni observation ni réserve.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix).

1.2 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Xavier BROSSAUD

Les résultats des comptes administratifs des différents budgets de la Commune pour l'année 2017 sont présentés :

Après examen des comptes administratifs de chaque budget, le Conseil Municipal sera invité à approuver les comptes administratifs présentés pour l'année 2017. Les résultats des comptes administratifs des différents budgets de la Commune pour l'année 2017 sont les suivants :

Budget Ville :

Section de fonctionnement :

Recettes : 8 099 228,36 €

Dépenses : 7 328 517,02 €

Section d'investissement :

Recettes : 6 029 836,86 €

Dépenses : 8 286 225,16 €

Budget Service d'assainissement des eaux usées :

Section de fonctionnement :

Recettes : 930 502,92 €

Dépenses : 318 999,29 €

Section d'investissement :

Recettes : 942 793,23 €

Dépenses : 271 335,31 €

Budget du Domaine Portuaire :

Section de fonctionnement :

Recettes : 125 763,66 €

Dépenses : 67 761,05 €

Section d'investissement :
Recettes : 56 632,02 €
Dépenses : 3 331,00 €

Budget Ensemble immobilier rue de la Poste :

Section d'investissement :
Recettes : 1 073 796,54 €
Dépenses : 649 232,92 €

Budget Energies Renouvelables :

Section de fonctionnement :
Recettes : 0,61 €
Dépenses : 1 506,15 €

Section d'investissement :
Recettes : 49 057,29 €
Dépenses : 10 065,10 €

Monsieur Jérôme ANTILOGUS s'interroge sur le montant de la ligne 611 « Contrat de prestation services ».

Monsieur Xavier BROSSAUD indique que l'explication sera donnée à l'occasion du vote du budget 2018.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance (20h17), le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs présentés.

La présidence de séance est assurée par Monsieur Xavier BROSSAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (27 voix) décide d'approuver les comptes administratifs présentés pour l'exercice 2017.

1.3 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Xavier BROSSAUD

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2017 sont présentées pour intégration dans les budgets primitifs 2018 (Ville, Assainissement, Domaine Portuaire, Energies Renouvelables) :

Budget Ville (Commune) : 770 711,34 € à affecter comme suit :
Compte 002 (recettes) : 255 945,64 €
Compte 1068 : 514 765,70 € (la somme de 1 317 058,98 € étant couverte par les restes à réaliser)

Budget Assainissement :
Résultat de 611 503,63 € affecté au Compte 002 (recettes)

Budget Domaine Portuaire :
Résultat de 58 002,61 € affecté au Compte 002 (recettes)

Budget Energies renouvelables :
Résultat de - 1 505,54 € affecté au Compte 002 (dépenses)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver les affectations des résultats de l'exercice 2017.

1.4 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AU 31 DECEMBRE 2017 ET NOUVELLES INSCRIPTIONS

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Xavier BROSSAUD

La loi du 6 février 1992 a ouvert l'utilisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) aux Collectivités Locales (Article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui doit permettre de planifier la mise en œuvre des investissements tant au plan financier qu'organisationnel.

Instrument de prévision et de gestion, l'AP/CP présente plusieurs avantages : elle favorise une gestion pluriannuelle des investissements, accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits, permet un taux de réalisation des dépenses, des investissements plus proche des objectifs fixés, facilite à l'échelle budgétaire, le pilotage de réalisation des programmes.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les autorisations de programmes qui comportent une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Ainsi, la somme des crédits de paiement d'une autorisation est égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées à tout moment de l'année.

Monsieur le Maire considère que le dispositif des AP/CP est un très bon outil de suivi des investissements.

Par délibération en date du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a mis à jour 3 autorisations de programmes.

La situation arrêtée au 31 décembre 2017 est présentée. Une actualisation est proposée pour être intégrée au budget 2018 ; 3 nouvelles AP/CP sont proposées :

- La Châtaigneraie (dont les montants sont en HT),
- Les entrées de bourg,
- La Maison des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) a pris connaissance de la situation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement au 31 décembre 2017 et décide d'approuver leur réactualisation.

1.5 BUDGETS PRIMITIFS 2018

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Xavier BROSSAUD

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été présenté devant la Commission des Finances le 15 février dernier.

Le Conseil Municipal a ensuite été appelé à débattre des orientations budgétaires lors de sa séance du 20 février 2010.

Les projets de budgets (Ville, Service d'assainissement des eaux usées, Domaine portuaire concédé et Energies renouvelables) pour l'exercice 2018 ont été présentés lors de la Commission des Finances du 12 mars 2018.

Monsieur le Maire indique que les éléments transmis portaient sur des chiffres d'un compte administratif anticipé 2017.

Monsieur Xavier BROSSAUD fait une présentation détaillée de chaque budget et explique les différences significatives entre 2017 et 2018.

Les projets de budgets sont les suivants :

Budget Ville :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes s'équilibrent à 8 345 378 €

Monsieur Xavier BROSSAUD revient sur la question posée par Monsieur Jérôme ANTILOGUS concernant les dépenses en Contrats de prestation de services (ligne 611) : il indique qu'il s'agit de tous les contrats conclus par la Collectivité (contrats pour les Espaces verts, contrat de location de minibus, contrat APAVE,...). A la demande de la Trésorerie, des dépenses, qui avaient été affectées par erreur à la ligne 6288, ont été rebasculées à la ligne 611 : il s'agit donc d'un jeu d'écriture et d'une ventilation plus conforme, et non pas d'une augmentation de postes budgétaires.

Monsieur Didier BERTIN prend la parole pour expliquer que *Vivre ensemble à Sucé-sur-Erdre* est opposé au reversement des 400 000 € du budget Assainissement vers le budget Ville. Il rappelle en effet que ce n'est pas le rôle d'un budget annexe de financer le budget principal, et indique de ce fait que son groupe s'abstiendra de voter le budget de fonctionnement de la Ville.

Monsieur le Maire indique que le budget Fonctionnement a été préparé en ayant pleine conscience des besoins des sucéens, avec la volonté d'assurer le quotidien des habitants et répondre aux besoins constants en termes de services publics. La maîtrise des dépenses sans dégrader la qualité des services (en particulier les services sociaux, services à l'enfance, ...) et la réduction des dépenses de fonctionnement restent des objectifs importants de l'Équipe municipale ; sans pour autant être déconnectés des besoins de la population. Les comparaisons d'une année sur l'autre restent difficiles, au regard de l'augmentation de la population, l'augmentation du nombre d'usagers, la livraison des équipements générant de nouvelles dépenses... Monsieur le Maire souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour continuer à faire baisser les dépenses. À ce titre, la maîtrise des charges de personnel est fondamentale pour atteindre l'objectif d'équilibre. Il rappelle que tous les agents de la Collectivité ont une fonction vitale (état de la voirie, des espaces verts, maintien des transports publics, très bon niveau de qualité des services à l'enfance, équipements associatifs culturels et sportifs mis à disposition des habitants,...) : l'ensemble des services municipaux donne entière satisfaction. Ce constat traduit bien la volonté de la Municipalité d'assurer un service public de qualité, adapté aux attentes de la population. Les équipements et services sont de surcroît des éléments d'attractivité de la Commune qui contribuent au développement économique du territoire.

Section d'investissement : Dépenses et recettes s'équilibrent à 7 668 763 €

Monsieur BERTIN reprend la parole concernant la section d'investissement et souligne qu'il y a une énorme capacité financière mobilisée sur le projet « Châtaigneraie », un projet qui reste encore flou pour une majorité de sucéens, alors même qu'il y avait d'autres projets prioritaires (route de la Chapelle-sur-Erdre, rénovation de la Maison des associations, pour laquelle le budget a été revu très fortement à la baisse, Monsieur BERTIN rappelant à nouveau ses craintes qu'on ne puisse reloger toutes les associations). Il conclue en espérant que l'accès au parc de la Châtaigneraie pourra se faire rapidement, en attendant que ces lourds investissements portent leurs fruits et que les sucéens en bénéficient.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer qu'une attention spécifique est portée sur la dette : l'objectif est bien la consolidation des marges d'autofinancement, et en améliorant le taux d'épargne net sans augmenter les taux d'imposition communaux. Si la dette a évolué, elle s'inscrit malgré tout dans un financement logique d'investissement d'équipements structurants attendus et nécessaires, dont témoignent par exemple la livraison de l'Escale Culture, du Relais petite enfance, du Tennis couvert, et demain, de la Médiathèque... Cette dette reste dans la fourchette de la strate de la Commune (comprise entre 5 000 et 10 000 habitants).

Monsieur le Maire rappelle que ce budget général retrace ainsi les engagements et nombreuses activités communales : l'entretien de la Commune (voirie, lotissement, éclairage, bâtiments,...), l'offre de nombreux services (petite enfance, restauration, périscolaire, accueil de loisirs, repas à domicile pour les séniors, accueil de la population,...). Tous ces services ne s'équilibrent pas et les marges de manœuvre sont réduites : il n'est pas concevable que les usagers payent le coût réel des services, d'où un blocage des tarifs municipaux, car la Collectivité se doit d'assurer ses services à des prix accessibles (grâce au taux d'effort). Monsieur le Maire poursuit en indiquant que la Municipalité se doit de proposer aux sucéens un cadre de vie agréable et des équipements structurants de qualité (écoles, Maison des associations, ...), tout en anticipant sur les coûts de fonctionnements que ces nouveaux bâtiments ne manqueront pas de générer. La Collectivité doit également contribuer à l'attractivité économique, touristique et culturelle de son territoire et doit donc endosser un rôle de facilitateur, en partageant, concertant, écoutant, mais aussi en impulsant et réalisant des projets qui font évoluer le bien vivre sur la Commune. Elle doit mobiliser les énergies et les moyens financiers pour atteindre ces objectifs et Monsieur le Maire souligne qu'un travail considérable a été effectué par les élus et les services.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN prend alors la parole et rappelle que c'est bien l'impôt communal qui permet aux habitants de se rendre compte du coût des services dont ils bénéficient. Or, l'impôt n'étant pas augmenté, la population ne peut pas prendre conscience du coût qu'implique leur qualité. Il reprend les propos de Monsieur BERTIN, en soulignant que l'achat et les travaux induits par la Châtaigneraie accaparent une grande partie de la capacité de financement de la Municipalité.

Il constate par ailleurs que la dette par habitant a augmenté de manière significative et que le recours à l'emprunt découle de la capacité d'emprunt trop faible. Il poursuit en soulignant que la recherche de financement par le recours aux subventions, est devenue « monnaie courante », alors même que ces financements publics restent malgré tout de l'argent du contribuable et que l'actuelle majorité condamnait ce système sous le précédent mandat. Par ailleurs, Monsieur KOGAN constate que l'accroissement de la qualité des services, l'augmentation de la population,... s'accompagnent naturellement d'une augmentation des coûts, contrairement aux engagements de campagne de l'Équipe majoritaire. Monsieur KOGAN estime tout à fait justifiée l'augmentation des frais de fonctionnement proposée par *Maîtriser l'avenir* mais souligne que ces mêmes augmentations étaient pointées du doigt sous l'ancien mandat. L'augmentation des bases et l'afflux de population (qui se traduit par une hausse des droits de mutation) sont une source de recettes réelle. Si la baisse des dotations de l'Etat a été compensée par de nombreuses subventions touchées dans de nombreux domaines, Monsieur KOGAN regrette qu'il n'y ait pas eu d'augmentation des impôts, de même que la Majorité n'ait pas renouvelé de projet de lotissement (le lotissement du Verger ayant été très profitable).

Monsieur le Maire maintient qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les impôts. Il souligne que la seconde option, à savoir l'augmentation des prix de vente des services municipaux, n'a pas non plus été retenue pour augmenter les recettes, conformément aux engagements électoraux de 2014. Il affirme qu'il faut nécessairement maîtriser l'augmentation des dépenses pour conserver une capacité à investir.

Monsieur BERTIN revient sur l'achat de la Chataigneraie, dont il soutient l'achat, mais pour lequel il s'interroge toutefois sur la rapidité avec laquelle les travaux de remise en état du manoir sont engagés, alors même que la Commune semble manquer de ressources.

Monsieur le Maire maintient que ce choix est judicieux pour une mise en service au printemps 2019, permettant un accès au site de tous les sucéens, dans l'intérêt général, et. Ce choix a été partagé en Commission, et en Conseil municipal.

Budget du Service d'assainissement des eaux usées :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 088 935 € HT

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 1 205 439 € HT

Monsieur Didier BERTIN rappelle l'opposition de *Vivre ensemble à Sucé-sur-Erdre* concernant le reversement des 400 000 € du budget Assainissement au budget Ville.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN indique également que c'est sans doute l'augmentation de la taxe d'assainissement mise en place sous l'ancien mandat, à laquelle s'était opposé le Groupe majoritaire, qui permet aujourd'hui d'aboutir à un tel reversement. Il rappelle que ces augmentations, infimes pour les habitants, se cumulent sur le long terme et profitent à la Commune. Monsieur KOGAN regrette que la Commune se prive d'une telle recette. Il s'agit à nouveau d'une perte sèche de ressource pour la Commune.

Monsieur le Maire rappelle l'analyse et la présentation qui ont été faites en Débat d'Orientation Budgétaire par Monsieur Guy DESORMEAUX, qui démontraient le bon fonctionnement et le bon entretien du service : ces 400 000€ vont permettre un recours limité à l'emprunt et financer des travaux structurants pour tous les sucéens.

Budget du Domaine portuaire :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 139 926 € HT

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 79 240 € HT

Monsieur Jérôme ANTILOGUS s'inquiète de l'augmentation à venir concernant les droits de place pour le Domaine portuaire.

Monsieur Guy DESORMEAUX indique que le 1^{er} recensement permet d'indiquer qu'une vingtaine de bateaux sont concernés par l'augmentation, soit environ 5 000 € de recettes supplémentaires.

Budget Energies Renouvelables :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 3 006 € HT

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 48 846 € HT

Les votes des budgets ont été considérés par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les budgets proposés pour l'exercice 2018, avec une répartition des votes établie par chapitre, présentée ci-dessous :

- **Budget Ville :**
 - o **Section de fonctionnement : 22 voix pour et 6 abstentions (Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre),**
 - o **Section d'investissement : 22 voix pour et 6 contre (Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre),**
- **Budget du Service d'assainissement des eaux usées :**
 - **Section de fonctionnement : 22 voix pour et 6 contre (Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre),**
 - **Section d'investissement : 28 voix pour (unanimité),**
- **Budget du domaine portuaire : 28 voix pour (unanimité),**
- **Budget Energies Renouvelables : 28 voix pour (unanimité).**

Monsieur Xavier BROSSAUD quitte la séance (21h24), après avoir donné pouvoir à Monsieur le Maire.

2 URBANISME

2.1 BAIL RURAL POUR LA LOCATION DE TERRES A LA PAPINIÈRE A MONSIEUR PASCAL CLARET : AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Monsieur Pascal CLARET a acquis une propriété au lieu-dit *La Papinière* en vue notamment de réaliser une exploitation agricole de pommiers à cidre bio. Cependant, la superficie existante ne permet pas à l'exploitation d'atteindre l'équilibre économique.

Aussi, Monsieur Pascal CLARET a contacté la Commune en septembre 2015 en vue de louer une partie des terrains communaux qui joignent sa propriété. Il s'agit des parcelles D 2367p et ZV 47p pour une superficie totale de 2ha 54a 66ca.

Les principales caractéristiques de ce projet d'exploitation de pommiers à cidre sont les suivantes :

- Superficie totale exploitée : environ 7ha
- Nombre de pommiers plantés : 3000
- Coût de l'arbre : 4,80 €
- Choix de l'orientation des lignes : Nord-Sud pour 60 % et Est-Ouest pour 40 %
- Espacements : 5,50 m¹ entre les lignes et 2,20 m entre les arbres
- Espèces : Kermerrien, Douce Coetligné
- Pleine production récoltée en 2025 : environ 30 tonnes. Il faut 10 kg de pommes pour produire 1 litre de jus. La création d'un emploi est envisagée à partir de 2025.

Le bail est consenti pour une durée de 25 ans, renouvelable pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer s'élève à 254,66 € par an (100 € par hectare).

Les frais d'acte sont supportés par Monsieur Pascal CLARET

Monsieur Jérôme ANTILOGUS s'interroge sur l'éventuelle obligation qui serait inscrite dans le bail de produire des pommes bio.

Monsieur Michel RIVRON indique qu'une telle obligation ne peut être inscrite dans le bail, ce que conteste Monsieur KOGAN, rappelant l'existence des baux agro-environnementaux.

Monsieur Jean-Yves HENRY et Madame Valérie NIESCIEREWICZ soulignent que Monsieur CLARET est totalement engagé dans une démarche en faveur du développement durable (installation de ruchers,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver la conclusion de ce bail pour une durée de 25 ans, renouvelable pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 254,66 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail.

2.2 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2017

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

En application des dispositions de la loi du 8 février 1995, la Collectivité doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par elle ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Ce bilan est annexé au compte administratif communal.

¹ mètres linéaires

Monsieur Jérôme ANTILOGUS s'interroge sur la rétrocession des espaces verts dans le Domaine public, comme les voies.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ lui répond par la négative pour les lotissements, les espaces verts restant dans les associations syndicales qui en conservent la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver la politique foncière de la Commune menée en 2017.

2.3 DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU COUDRAYER »

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Hameau de Coudray » une voie a été aménagée pour assurer la desserte des lots.

Il convient désormais de dénommer la voie de ce quartier. Il est proposé le nom de rue suivant :

- Allée de la Ferblanterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver le nom proposé.

2.4 INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARCELLE SITUEE SUR L'EMPRISE DE LA ROUTE DES COTEAUX DE LA TURBALIERE

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Par une déclaration d'abandon de terrain en date du 21 février 2018, Madame Marie CHEVALIER a rétrocédé à la Commune à titre gratuit la partie de voie de la route des coteaux de la Turbalière, cadastrée section E 1532, d'une contenance de 1a 08ca.

La procédure de classement dans le Domaine public communal d'une voie est dispensée d'enquête publique préalable lorsqu'elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie. Par ailleurs, cette partie de voie est affectée à la circulation générale.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver le classement de la partie de voie de la route des coteaux de la Turbalière cadastrée section E 1532, dans le Domaine public communal.

2.5 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE SITUEE A LA GRANDE BODINIÈRE

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Monsieur et Madame RENTY demeurant 34 Chemin de la Motte à La Grande Bodinière, ont sollicité la Commune pour acquérir une parcelle cadastrée section A 1237 classée dans le Domaine public communal. En effet, les intéressés ont aménagé sur cet espace un jardinet.

Cet aménagement ne compromet pas les conditions de circulation du secteur et n'altère pas la sécurité des usagers de la voie dénommée chemin de la Motte.

Un accord de principe a été donné sur cette transaction.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser cette parcelle du Domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver le principe de la mise en œuvre d'une enquête publique afin de procéder au déclassement du Domaine public de cette parcelle en vue de sa rétrocession au riverain.

3 PERSONNEL

3.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une mise à jour du Tableau des effectifs du Personnel communal est proposée pour prendre en compte les suppressions de postes suivantes :

- 2 postes de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet, suite aux départs en retraite respectifs des agents anciennement responsable des équipes des services techniques et coordonnateur d'opérations ;
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet suite au recrutement d'un agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique à 22/35^{ème} (Service Moyens internes) ;
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet après titularisation d'un agent détaché suite à promotion interne au grade d'attaché.

SUPPRESSION			OBSERVATIONS
GRADE	PRORATA	DATE D'EFFET	
technicien principal 1 ^{ère} classe	TC	01/03/2018	Départ en retraite
technicien principal 1 ^{ère} classe	TC	01/03/2018	Départ en retraite
adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	22/35 ^{ème}	01/03/2018	Poste vacant
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	01/03/2018	Titularisation suite à détachement pour stage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver la modification proposée.

4 FAMILLE

4.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « TENNIS DE TABLE SUCEEN » ET L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB SUCEEN » DANS LE CADRE DES ATELIERS/ACTIVITES (A&A) DU PERISCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat entre la Commune et les deux associations sportives « Tennis de table sucéen » et « Tennis club sucéen » pour une découverte et une initiation auprès des enfants des écoles René Descartes et Saint-Etienne dans le cadre des activités des A&A.

La convention aura pour objet de définir les conditions d'accueil des enfants ainsi que les modalités d'organisation et financières.

Monsieur BERTIN, en tant que Président du « Tennis de table sucéen », décide de ne pas prendre part au vote concernant la convention avec l'Association « Tennis de table sucéen ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **à l'unanimité de ses membres présents et représentés (27 voix) décide d'approuver les dispositions de la Convention avec l'Association « Tennis de table sucéen »,**
- **à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver les dispositions de la Convention avec l'Association « Tennis club sucéen »,**

et à autoriser Monsieur le Maire à les signer.

5 INTERCOMMUNALITE

5.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Yves HENRY

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe les Conseillers sur le retour à la semaine de 4 jours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Les discussions ont été organisées entre Erdre et Gesvres et les directeurs d'écoles, en prenant en compte dans la mesure du possible les attentes de chacune des parties. L'accueil des enfants doit donc être revu. Sur 520 enfants scolarisés, seuls 70 prennent le car scolaire, impliquant 4 trajets et donc des durées de trajets importantes.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Erdre Canal Forêt :

Arrivée de Madame Aurore BONNEL, en tant que Directrice de l'Établissement Public. Une rencontre est prévue à Sucé-sur-Erdre, le vendredi 30 mars avec la Municipalité.

Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif :

C'est le même camion qui ramasse les poubelles et les emballages. Il n'est pas possible d'échanger les tournées. Monsieur le Maire indique avoir eu des échanges avec Monsieur Guy DESORMEAUX avec Erdre et Gesvres sur cette question.

6.1 VOTE DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Madame Marie-Laure COUFFY-MORICE

La Médiathèque ouvrira ses portes le mardi 29 mai 2018 après une journée d'inauguration organisée le 26 mai 2018. Elle proposera de nouveaux services au public : DVD et CD seront désormais empruntables par les abonnés. De surcroît, l'activité touristique croissante de la Commune se traduit par une demande d'emprunt de documents par des visiteurs qui ne sont présents sur la Commune que pour de courtes périodes.

Ces nouveaux services et évolutions impliquent donc une révision des tarifs d'abonnement à la Médiathèque.

Il est donc proposé :

Médiathèque tarifs 2018	
Adhésion touriste	5 €
Adhésion sucéen	10 €
Adhésion hors sucéen	20 €
Gratuité pour les chômeurs, bénéficiaires du RSA et handicapés (sur justificatifs)	0 €
Gratuité pour les nouveaux sucéens la 1 ^{ère} année	0 €
Remboursement de DVD endommagé ou perdu	35 €
Remboursement de carte perdue	2 €

Madame Mireille RINCE s'interroge sur l'absence de tarif en cas de perte de livre. Madame Marie-Laure COUFFY-MORICE répond que c'est aux lecteurs de remplacer les livres perdus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix) décide d'approuver la grille tarifaire proposée.

PARTIE II : **DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS**

- **Marchés publics :**

- **Marché de fournitures – Fourniture de bureau et de papier dans le cadre d'un groupement de commande pour les services de 8 collectivités :**

- Lot 01 – Fournitures de bureau : attribué à VERRIER MAJUSCULE – 85504 LES HERBIERS

Montant minimum : 28 200 € HT

Montant maximum : 41 000 € HT

- Lot 02 – Papier : attribué à VERRIER MAJUSCULE – 85504 LES HERBIERS

Montant minimum : 16 900 € HT

Montant maximum : 27 100 € HT

Marché conclu pour un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

- **Marché de fournitures – Acquisition d'un chargeur télescopique :**

Lot – Acquisition d'un chargeur télescopique : attribué à SAS M3 – 85110 BELLEVIGNY

Montant : 49 500,00 € HT

- **Marché de travaux – Travaux de voiries concernant les entrées de bourg (route de Carquefou et route de Nort-sur-Erdre) :**

Lot - Travaux de voiries concernant les entrées de bourg : attribué à PIGEON TP – 44150 ANCENIS

Montant : 309 987,50 € HT

- **Autres Décisions du Maire :**

- **DETR 2018 (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) :**

Engagement de la Commune dans le cadre de l'opération de rénovation et de restructuration du Manoir et du Site de la Châtaigneraie.

Adoption du plan de financement et sollicitation d'une demande de subvention auprès de l'Etat d'un montant de 122 500 €.

- **DSIL RURALITE 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Sollicitation d'une demande de subvention auprès de l'Etat, pour un montant de 80 000 € concernant la rénovation et la restructuration du Manoir et du Site de la Châtaigneraie.

- **SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2017 :**

Sollicitation d'une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de travaux de voiries concernant les entrées de bourg sur les secteurs suivants :

- route de Carquefou,
- route de Nort-sur-Erdre,
- route de la Chapelle-sur-Erdre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

PARTIE III : **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Agenda municipal :**

- Commission Finances : le lundi 9 avril 2018
- Conseil Municipal : le mardi 24 avril 2018
- Commission Finances : le lundi 14 mai 2018
- Conseil Municipal : le mardi 29 mai 2018
- Commission Finances : le lundi 18 juin 2018
- Conseil Municipal : le mardi 3 juillet 2018

Nota : Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications.

- **Manifestations :**

Information à destination des Elus

- Samedi 24 mars : A mes amours – Escale Culture – 20H30,
- Dimanche 1^{er} avril : Chasse aux œufs – Parc de la Mairie – 11H00
- Du samedi 7 au dimanche 8 avril : Salon du livre jeunesse – La Papinière (Mairie/Communauté de communes d'Erdre et Gesvres),
- Samedi 21 avril : Opération nettoyage Erdre printemps – Quai Bliesransbach – 9H00 à 12H,
- Mercredi 25 avril : Spectacle « Poucette » - Escale Culture – 15H30,
- Mardi 8 mai : Passage de la Redadeg – rue du Port – 3H30,
- Mardi 8 mai : Cérémonie Victoire du 8 mai 1945 – Monument aux morts – 11H.